

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de MM. Roman Juon et Gérard Deshusses, développée le 13 novembre 2001, intitulée: «Réchauffement de la terre: prévoyons des contrats de culture pour planter des palmiers sur les quais».

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Les contrats de culture du Service des espaces verts et de l'environnement, grande invention du Conseil administratif il y a quelques années, ont démontré leur efficacité dans le temps puisqu'ils ont permis le renouvellement de nombreux arbres. Tout le monde sait que la terre se réchauffe, nous en avons des signaux quasiment tous les jours. Nous nous sommes demandé s'il ne serait pas le moment de renouveler cette expérience des contrats de culture et d'en profiter pour varier les espèces végétales que nous trouvons dans notre ville. Nous pourrions, par exemple, comme cela se fait à Montreux et à Lugano, planter des palmiers au bord du lac, mais il faudrait prévoir ces plantations à l'avance, puisqu'il faut, d'après mes renseignements, vingt à vingt-cinq ans pour qu'un palmier prenne une certaine hauteur. Je propose donc de conclure des contrats de culture pour planter des palmiers sur les quais.

J'ai incidemment demandé l'avis de M. Roger Beer à ce sujet. Il m'a dit que c'était tout à fait possible, que lui-même, dans sa propriété de Bardonnex, avait planté des palmiers et que cela ne posait aucun problème.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Alors que la question de contrats de culture pour des palmiers destinés aux quais semblait quelque peu anachronique en novembre 2001 et fleurait bon la plaisanterie, le Conseil administratif, d'autant plus à la suite de la canicule de cet été, entend répondre très sérieusement à cette interpellation.

En fait, à Genève, l'utilisation de palmiers ne date pas d'aujourd'hui. En effet, le climat tout à fait favorable de certains emplacements protégés a permis l'implantation du palmier chanvre (*Trachycarpus fortunei*), il y a déjà bien des décennies. Dans certains parcs publics, comme dans de nombreuses propriétés, ces palmiers originaires des montagnes chinoises sont même courants dans les régions côtières depuis le milieu du XIX^e siècle.

On trouve ce palmier au bord du lac Léman comme au bord du lac des Quatre-Cantons et, dans une moindre mesure, au bord des lacs de Zurich et de Constance. Quelques emplacements l'hébergent également sur les côtes neuchâtelaises et biennoises. Enfin, dans le Tessin, cette essence a proliféré dans les sous-bois des forêts de châtaigniers, en se rajeunissant naturellement depuis des décennies, au point d'inquiéter certains protecteurs de la nature intransigeants sur ces espèces dites «exotiques».

Il est clair que le palmier reste le symbole même du Sud, de la Méditerranée aux tropiques, avec son cortège d'évocation de vacances et d'exotisme.

Le Conseil administratif est également heureux de rappeler les fameux contrats de culture qui ont fait déjà couler tellement d'encre dans l'enceinte du Conseil municipal. Qui aurait pu oublier ses achats d'arbres chez des pépiniéristes privés, en certaines quantités et qualités intéressantes et bien précises, entretenus pendant plusieurs années et financés par des acomptes successifs, pour finalement être plantés en ville, le long des routes, des avenues et des places, de façon définitive, dans des dimensions respectables et uniformes qui permettent de redonner immédiatement une allure certaine aux alignements d'arbres qui ont été remplacés (par exemple, quai Gustave-Ador, quai du Mont-Blanc, avenue Giuseppe-Motta, cours de Rive, etc.)?

Ces contrats de culture, qui se sont étalés de 1983 à 2003, ont présidé à la plantation de plus de 6000 arbres. Dans la même période, ce sont plus de 2000 arbres qui ont été abattus et remplacés. La Ville de Genève doit à cette politique dynamique de régénération du patrimoine arborisé un bilan très favorable avec très peu de dégâts à la suite du fameux ouragan Lothar de décembre 1999.

Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement la proposition d'acheter des palmiers en contrat de culture pour orner les quais, la question mérite d'être débattue, mais elle appelle une première réponse.

Actuellement, les quais de Genève, sans aborder la question des glaciers et autre mobilier urbain, sur la rive droite et sur la rive gauche, sont ornés de plates-bandes fleuries, bordées d'alignements de platanes taillés. Cette image de la rade a fait le tour du monde et le Conseil administratif entend la conserver. Aussi, l'implantation de palmiers individuels pour donner un aspect plus vertical au déroulement des massifs de fleurs est envisageable. En revanche, remplacer les alignements de platanes taillés de façon architecturale et régulière ne semble pas devoir être envisagé aujourd'hui.

Le Conseil administratif entend donc poursuivre la plantation raisonnable de palmiers dans les emplacements qui s'y prêtent, mais il estime qu'il n'est pas nécessaire de recourir à cet effet aux contrats de culture.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 8 octobre 2003.